

Bureau de l'Assemblée

Commission *ad hoc* pour le Nouveau pacte démocratique

AS/Bur/AH-NDP (2025) Actes 02

9 décembre 2025

Déclassifié¹

Actes

de la réunion tenue le 20 novembre 2025

La troisième réunion de la Commission *ad hoc* du Bureau de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur le Nouveau pacte démocratique s'est tenue le 20 novembre 2025 à Chişinău, en République de Moldova². Cette réunion s'est concentrée sur une dimension critique de la résilience démocratique : la protection de la démocratie contre les ingérences étrangères dans les processus électoraux. Elle s'inscrivait dans la continuité des travaux précédents de la commission *ad hoc*, qui avait abordé l'impact des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme sur les libertés d'expression, de réunion et d'association, ainsi que le rôle des partis politiques comme première ligne de défense contre la dérive démocratique.

Introduction – Remarques d'ouverture du Président

Le Président de l'Assemblée parlementaire, M. Theodoros Rousopoulos, a accueilli le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, M. Alain Berset, et a souligné l'importance de l'initiative du Secrétaire Général visant à renouveler la démocratie. Il a rappelé les propos du Secrétaire Général à l'ouverture du Forum mondial de la démocratie le 5 novembre, selon lesquels les États membres peuvent disposer d'armées plus fortes mais de démocraties plus faibles, et a réaffirmé l'engagement de la commission *ad hoc* de l'Assemblée à promouvoir le Pacte dans l'ensemble des États membres, notamment par sa dimension parlementaire et ses 70 membres représentant l'ensemble du spectre des travaux de l'Assemblée, englobant toutes les perspectives politiques et toutes les régions géographiques de l'Europe. Le Président Rousopoulos a conclu ses remarques d'ouverture en insistant sur la nécessité de traduire le Pacte en résultats concrets et propositions tangibles, y compris par la série de réunions thématiques que la commission *ad hoc* organiserait, soutenant ainsi le Pacte dans la réalisation de son objectif global : le renouveau de la démocratie.

Le Nouveau pacte démocratique pour l'Europe³ – Échange de vues avec M. Alain Berset, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

Intervention du Secrétaire Général

Le Secrétaire Général Alain Berset a mis en lumière les défis pressants auxquels sont confrontées les démocraties européennes, notant que malgré des décennies d'optimisme après des étapes historiques telles que la chute du mur de Berlin et la reconstruction après-guerre dans les Balkans occidentaux, le paysage actuel est marqué par des crises successives : instabilité financière, inégalités sociales, changement climatique et, notamment, le conflit en cours en Ukraine depuis 2014. Concernant l'Ukraine, il a rappelé qu'un des résultats du Sommet de Reykjavik était la création du Registre des dommages, première étape vers un

¹ Ces actes ont été déclassifiés par la commission *ad hoc* le 11 décembre 2025.

² Ordre du jour : <https://rm.coe.int/as-bur-ah-ndp-2025-oj03rev-ordre-du-jour-revise-chisinau-20-novembre-2/48802968b4>. Note conceptuelle : <https://rm.coe.int/ahcndpe-20-novembre-2025-reunion-note-conceptuelle/48802968b9>. L'APCE et le Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe : <https://pace.coe.int/fr/pages/ad-hoc-committee-on-the-new-democratic-pact>.

³ Texte du pacte : www.coe.int/fr/web/secretary-general/report-2025.



mécanisme assurant justice et compensation pour l'Ukraine et son peuple⁴. Le Secrétaire Général a souligné les pressions cumulées sur les institutions démocratiques, avec des menaces émergentes des technologies numériques telles que l'intelligence artificielle, qui facilite la désinformation et les contenus *deepfake* susceptibles d'éroder bientôt la capacité du public à discerner la vérité.

M. Berset a détaillé l'implication exhaustive du Conseil de l'Europe par le truchement de ses divers organes, y compris la Commission de Venise, qui contribue au renforcement de la démocratie. Il a mis en avant le cadre conventionnel du Conseil de l'Europe, incluant des conventions récentes ouvertes à signature, telles que la Convention pour la protection de la profession d'avocat⁵.

Il a présenté l'initiative d'une éventuelle nouvelle convention visant la désinformation et les ingérences étrangères, issue de discussions de haut niveau au sommet de la Communauté politique européenne à Tirana. Il a indiqué que cette initiative représente une étape proactive vers des réponses coordonnées aux menaces hybrides, en mettant l'accent sur les cadres juridiques et la coopération entre États membres.

Le Secrétaire Général a insisté sur le rôle indispensable des parlements nationaux, représentés par les 46 délégations et 306 parlementaires de l'Assemblée, comme première ligne de défense pour promouvoir la sécurité démocratique au niveau national. Il a conclu en réaffirmant son engagement à renforcer la coopération avec l'Assemblée parlementaire pour traduire ces stratégies en résultats concrets.

Débat

Au cours de leur échange avec le Secrétaire Général, les membres de la commission ont soulevé les points suivants :

- l'importance d'éviter des restrictions excessives à la liberté d'expression sous prétexte de lutte contre la désinformation ;
- le risque de qualifier toute déclaration politique d'ingérence, ce qui découragerait la liberté d'expression et de parole, et la nécessité qui en découle de définir clairement ce qui constitue une ingérence, y compris étrangère ;
- la nécessité de faire face aux pressions politiques subies par le monde judiciaire en Europe, y compris la protection de l'indépendance des tribunaux et des juges, la séparation des pouvoirs et l'impartialité judiciaire contre les ingérences politiques ;
- la complexité d'impliquer les jeunes dans la démocratie, compte tenu du scepticisme généralisé envers les dirigeants politiques chez les jeunes, et le rôle critique de la gouvernance locale et de la participation des jeunes pour favoriser l'inclusion démocratique ;
- les défis posés par les narratifs extrémistes glorifiant le passé et l'éloignement des jeunes de la démocratie, en soulignant l'importance de l'inclusion des jeunes dans le renouveau démocratique et en s'attaquant aux causes profondes de cette désillusion ;
- l'importance d'engager des débats sur le contenu des programmes politiques pendant les campagnes électorales, notamment des discussions sur les droits sociaux que les citoyens réclament au quotidien – comme le logement et un salaire minimum – et de promouvoir une prise de décision participative.

Dans ses réponses, le Secrétaire Général a notamment souligné l'importance de traiter les causes profondes du désenchantement des jeunes. Pour un renouveau démocratique et une stabilité institutionnelle, il a mis en exergue l'importance d'un État de droit solide. M. Berset a rappelé l'importance du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et des collectivités locales dans le traitement des problèmes auxquels sont confrontés les jeunes, où des effets positifs peuvent être observés.

Concernant l'indépendance de la justice, le Secrétaire Général a rappelé les pressions exercées sur la Cour européenne des droits de l'homme et sur les tribunaux nationaux, et a insisté sur la nécessité de protéger l'indépendance et l'impartialité des tribunaux dans leur ensemble, y compris par le soutien d'institutions du

⁴ Sommet de Reykjavík, www.coe.int/fr/web/portal/fourth-council-of-europe-summit. Registre des dommages, www.rd4u.coe.int/en (en anglais seulement).

⁵ www.coe.int/fr/web/portal/-/council-of-europe-adopts-international-convention-on-protecting-lawyers.



Conseil de l'Europe telles que la Commission de Venise. Sur les fondements mêmes des sociétés démocratiques européennes, le Secrétaire Général a reconnu les menaces existantes, révélant des vulnérabilités structurelles plus profondes dans les sociétés européennes marquées par les inégalités, la pauvreté, l'exclusion sociale et la fatigue démocratique, qui facilitent les manipulations tant internes qu'externes. Des démocraties résilientes, a-t-il souligné, exigent le renforcement non seulement des institutions mais aussi des fondements sociaux sur lesquels elles reposent ; l'accès à des services publics de qualité, des opportunités égales et des droits du travail et sociaux forts ne sont pas des questions secondaires mais des préconditions pour la sécurité démocratique.

Sur les libertés fondamentales et le pluralisme des médias, le Secrétaire Général a rappelé l'importance de protéger les journalistes indépendamment de leur origine et a souligné les pressions exercées sur ces libertés et ce pluralisme – en particulier la liberté d'expression – par certains gouvernements et régimes autocratiques par la censure et l'influence politique. Alors que des acteurs mal intentionnés utilisent la désinformation comme prétexte pour imposer des limitations inacceptables à la liberté d'expression, les plateformes numériques manipulent le contenu par des algorithmes. M. Berset a insisté sur la nécessité de traiter ces deux problèmes avec une détermination égale, ajoutant que si des restrictions aux libertés fondamentales sont possibles, elles doivent être fondées en droit et conformes à la Convention européenne des droits de l'homme et à la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme.

Concernant le pluralisme politique, le Secrétaire Général a rappelé que protéger la démocratie signifie aussi protéger l'opposition et les positions divergentes⁶. Il a conclu en soulignant qu'un nouveau pacte démocratique significatif doit intégrer la justice sociale, l'égalité et la participation inclusive, précisant que la démocratie est indivisible : les droits politiques et sociaux se maintiennent ensemble ou s'érodent ensemble.

Audition et échange de vues sur la protection de la démocratie : élections et ingérences étrangères

M. Martin Kuijer, Vice-Président de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe, membre au titre des Pays-Bas

M. Kuijer a souligné que les processus électoraux étaient devenus une vulnérabilité particulière de la démocratie, les tendances autocratiques pouvant s'infiltrer dans les systèmes par des élections régulières puis utiliser un mandat démocratique revendiqué pour affaiblir les contrôles et contrepoids constitutionnels. Il a rappelé que les travaux spécifiques par pays de la Commission de Venise démontrent comment une approche du type « le vainqueur prend tout » (*winner-takes-all approach*) et une compréhension étroite de la démocratie majoritaire mettent en risque les institutions démocratiques. À l'occasion de son 35^{ème} anniversaire, M. Kuijer a informé la commission que la Commission de Venise mettait à jour sa Liste des critères de l'État de droit pour répondre à ces défis évolutifs⁷.

Il a noté que depuis l'adoption en 2002 du Code de bonne conduite en matière électorale⁸, les processus électoraux et leurs vulnérabilités avaient profondément changé, notamment en raison des ingérences étrangères par des moyens numériques tels que les troubles informationnels, les cyberattaques, le financement illicite et la manipulation de l'espace informationnel. Les travaux de la Commission de Venise sur les technologies numériques ont identifié l'intervention étrangère dans les élections comme une menace sérieuse pour la confiance du public et ont appelé à adapter les réglementations internationales et les capacités institutionnelles au nouveau contexte technologique. Une déclaration interprétative au Code met l'accent sur la sauvegarde du suffrage universel libre et égal dans l'environnement numérique, soulignant que

⁶ Voir à ce sujet *Rapport sur le rôle de l'opposition dans un parlement démocratique*, adopté par la Commission de Venise lors de sa 84^{ème} session plénière (Venise, 15-16 octobre 2010), <https://www.coe.int/fr/web/venice-commission/-/cdl-ad-2010-025-f>.

⁷ Adoptée par la Commission de Venise à sa 106^{ème} session plénière (Venise, 11-12 mars 2016) Entérinée par les Délégués des Ministres lors de leur 1263^{ème} réunion (6-7 septembre 2016) Entérinée par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe à sa 31^{ème} session (19-21 octobre 2016) Entérinée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe lors de sa quatrième partie de session (11 octobre 2017), <https://www.coe.int/fr/web/venice-commission/-/cdl-ad-2016-007-f>. Adoption de la *Liste des critères de l'État de droit : mise à jour* (réf. 1210/2024) prévue lors de la session plénière de la Commission de Venise des 12-13 décembre 2025.

⁸ www.coe.int/fr/web/venice-commission/-/opinion-190.



la liberté des électeurs à se forger une opinion est compromise par la désinformation en ligne, et que le suffrage égal requerrait un accès équitable aux médias et un financement politique transparent.

M. Kuijer a mis en évidence les faiblesses fréquentes des médias à fournir une information impartiale et la publicité politique numérique opaque, ainsi que la nécessité de réglementations efficaces sur le financement des campagnes, incluant la transparence des activités en ligne, des limites possibles de dépenses et même des interdictions de certaines formes de publicité politique payante sur les réseaux sociaux. La sauvegarde de l'intégrité électorale requiert donc trois mesures clés : des cadres juridiques robustes, des institutions fortes et indépendantes – notamment les administrations électorales – et une coopération transfrontalière renforcée entre autorités nationales, organisations internationales et observateurs électoraux. Il a en outre mis en lumière un rapport urgent sur l'annulation des résultats des élections par les cours constitutionnelles⁹, dans lequel la Commission de Venise insiste sur le fait que des garanties judiciaires efficaces et des règles claires et proportionnées sont essentielles pour traiter la désinformation numérique et les interférences étrangères dans les litiges électoraux.

Il a souligné que des garanties procédurales – incluant le droit de présenter des preuves, à une audience équitable et publique et à un recours – sont particulièrement importantes lorsque les irrégularités proviennent de troubles informationnels et d'ingérences étrangères. Il a averti que la dérive démocratique pouvait provenir à la fois de manipulations étrangères et de mesures disproportionnées prétendument adoptées pour protéger l'intégrité électorale, et que protéger les élections ne saurait se faire au détriment de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit. Enfin, il a informé la commission *ad hoc* des travaux en cours de la Commission de Venise pour cartographier la législation sur l'influence et les ingérences étrangères et développer davantage d'activités sur les ingérences étrangères et les élections dans le cadre du Nouveau pacte démocratique pour l'Europe¹⁰.

Mme Angelica Caraman, Présidente de la Commission électorale centrale de la République de Moldova¹¹

Mme Caraman a partagé les enseignements pratiques tirés de l'expérience électorale de la République de Moldova, en particulier les élections parlementaires du 28 septembre 2025, qui se sont déroulées sous une pression intense de menaces hybrides, notamment l'ingérence russe manifestée par coercition économique, capture politique, campagnes de désinformation et cyberattaques visant l'infrastructure électorale.

Elle a décrit la préparation institutionnelle de la République de Moldova, construite sur des années, incluant des cadres juridiques renforcés, des contrôles du financement des partis, l'amélioration de la cybersécurité et des mesures de communication stratégique en temps réel. La société civile, les observateurs nationaux, les journalistes d'investigation et une diaspora active ont fonctionné comme éléments de surveillance cruciaux, atténuant les efforts de manipulation et renforçant la confiance électorale.

Mme Caraman a souligné le rôle essentiel des organes de surveillance électorale dans la réponse aux nouveaux défis tels que l'amplification de contenus extrémistes par les algorithmes des réseaux sociaux. Elle a insisté sur la nécessité de commissions électorales dotées de ressources adéquates et d'autorité d'ordre juridique pour réagir efficacement pendant les périodes sensibles de campagne. Elle a enfin mis l'accent sur l'importance d'éduquer les citoyens sur le contenu des réseaux sociaux.

M. Chris Said (Malte, CE/EDP), Président de la commission ad hoc pour l'observation des élections législatives en République de Moldova (28 septembre 2025) et membre de l'Alliance parlementaire pour des élections libres et équitables¹²

M. Said a introduit l'échange de vues en rappelant les présentations de M. Kuijer et Mme Caraman, qui ont mis en lumière respectivement les normes juridiques applicables et les défis pratiques de l'organisation

⁹ Rendu le 27 janvier 2025 en vertu de l'article 14a du Règlement intérieur révisé de la Commission de Venise, entériné par la Commission de Venise lors de sa 142^e Session plénière (Venise, 14-15 mars 2025), www.coe.int/fr/web/venice-commission/-/opinion-1218.

¹⁰ Etude en cours de la Commission de Venise sur l'influence étrangère, n° 1239/2025, www.coe.int/fr/web/venice-commission/ongoing-opinion-requests.

¹¹ <https://pv.cec.md/>.

¹² Voir à ce sujet Doc. 16296, 20/11/2025, Observation des élections législatives en République de Moldova (28 septembre 2025), rapport, <https://pace.coe.int/fr/files/35722>.



d'élections sous pression. Il a souligné que la République de Moldova ne se contentait pas d'organiser des élections, mais résistait à une campagne hybride soutenue d'ingérence externe.

Selon l'observation électorale effectuée, l'interférence russe opérait selon trois vecteurs principaux : pression économique et énergétique pour affaiblir le gouvernement et alimenter le mécontentement ; capture politique par financement illicite, partis alliés et réseaux oligarchiques ; opérations d'information et cyber, incluant une désinformation coordonnée sur les réseaux sociaux et de nombreux incidents cyber visant l'infrastructure étatique et de la Commission électorale centrale. Cette stratégie visait non seulement à influencer le résultat mais aussi à miner la confiance du public dans l'équité des élections en République de Moldova.

M. Said a mis en évidence trois piliers de la résilience moldave. Premièrement, la préparation institutionnelle : depuis 2021, et particulièrement après l'élection présidentielle et le référendum de 2024, la République de Moldova a renforcé son cadre juridique et opérationnel, comprenant notamment des règles plus strictes sur le financement des partis, une meilleure coordination entre la Commission électorale centrale, les services de sécurité et les forces de l'ordre, des cyberdéfenses cyber renforcées et des communications stratégiques pour contrer la désinformation en temps réel. Cela a permis aux institutions, avec un soutien international, de passer de la vulnérabilité à la défense active, sauvegardant l'intégrité électorale et la stabilité politique, avec des implications plus larges pour la région et la trajectoire européenne de la République de Moldova.

Deuxièmement, la surveillance par l'ensemble de la société : rôle des observateurs nationaux, journalistes d'investigation et société civile dans la révélation des malversations, ainsi que l'effet mobilisateur de la diaspora, particulièrement dans les pays de l'UE, agissant comme sauvegarde démocratique. Troisièmement, les dynamiques électorales : un cadrage imposé de l'extérieur opposant Europe et Russie a transformé les élections en choix stratégique où de nombreux électeurs ont opté pour une voie européenne plutôt qu'un retour à un système oligarchique dépendant de l'extérieur.

Il a simultanément reconnu que la résilience impliquait des dilemmes, pointant des décisions tardives de disqualification de certains partis et de restriction de certaines opportunités de vote, motivées par des préoccupations de sécurité mais soulevant des questions de sécurité juridique, de proportionnalité et de suffrage égal. Il a conclu en invitant les membres à réfléchir sur les limites appropriées des mesures restrictives, les sauvegardes contre l'abus d'outils d'urgence, une meilleure intégration de la diaspora, des médias et de la société civile dans les stratégies nationales de résilience, et le rôle futur de l'Assemblée dans la définition de normes et le suivi des interférences étrangères.

Interventions des membres

Les membres de la commission ont soulevé les points suivants :

- la résilience démontrée par les autorités de la République de Moldova face aux ingérences étrangères, et le rôle crucial de la Commission électorale centrale parmi les autorités moldaves pour faire face à une ingérence sans précédent ;
- l'importance des normes et standards internationaux et du Conseil de l'Europe pour sécuriser les processus électoraux, en particulier le Code de bonne conduite en matière électorale et la Liste de critères de l'État de droit de la Commission de Venise ;
- l'importance d'assurer la sécurité et l'intégrité des processus électoraux dans les États membres, y compris les campagnes électorales elles-mêmes, et la nécessité d'un soutien financier international pour maintenir des médias critiques dans des environnements difficiles ;
- l'impact de l'argent dans le paysage médiatique sur l'équité électorale ;
- les préoccupations concernant les changements d'algorithmes des diverses plateformes de réseaux sociaux, qui déforment l'information et ses sources telles que présentées aux utilisateurs.



Conclusion

Principaux résultats

La réunion a renforcé la reconnaissance que la protection de la démocratie requiert une approche multifacette, combinant cadres juridiques, résilience institutionnelle et engagement parlementaire exhaustif. La commission *ad hoc* a souligné le défi croissant posé par les ingérences étrangères dans les processus électoraux, amplifié par les technologies numériques et les tactiques hybrides sophistiquées. La commission *ad hoc* a convenu de la nécessité de traiter ces menaces dans des cadres respectueux des droits humains, en veillant à ce que de telles mesures respectent les libertés fondamentales telles que les libertés d'expression et d'association.

Les intervenants ont insisté sur l'importance d'administrations électorales robustes et dotées de ressources adéquates, de sauvegardes judiciaires et d'une coopération intersectorielle, y compris avec les acteurs privés du monde de la tech. Les expériences partagées de la République de Moldova ont fourni une preuve tangible d'une résilience efficace par la préparation et l'implication de l'ensemble de la société. Le dialogue a mis en évidence la nécessité de définitions claires et de principes pour éviter les doubles standards et assurer des réponses cohérentes aux ingérences indépendamment de leur origine.

Perspectives et étapes suivantes

Les participants ont convergé vers l'avancement d'un cadre dirigé par le Conseil de l'Europe intégrant les conventions existantes et potentiellement une nouvelle convention contraignante pour traiter la désinformation et les interférences étrangères. Les priorités stratégiques comprennent :

1. finaliser et diffuser des normes actualisées de l'État de droit adaptées aux réalités technologiques et politiques ;
2. renforcer les organes de surveillance indépendants dans les systèmes électoraux, dotés de pouvoirs et de ressources amplifiés ;
3. promouvoir des mécanismes d'alerte précoce pour détecter toute dérive démocratique et les menaces envers les processus électoraux ;
4. améliorer la coopération transfrontalière et multi-acteurs, particulièrement avec les plateformes de réseaux sociaux, sur la transparence des algorithmes et la limitation des contenus extrémistes ;
5. assurer un plaidoyer parlementaire large et une sensibilisation accrue du public dans les États membres afin de renforcer la participation démocratique et la résilience ;
6. poursuivre le suivi et l'établissement de rapports afin d'éclairer l'élaboration des politiques, les futures réunions et les rapports de la commission *ad hoc* jetant les bases d'une action concertée continue.



Attendance list / Liste de présence

(The names of members who took part in the meeting are in bold /
Les noms des membres ayant pris part à la réunion sont en caractères gras)

President of the Parliamentary Assembly / Président de l'Assemblée parlementaire

Mr Theodoros ROUSOPOULOS Greece / Grèce

Chairpersons of Political Groups / Président·es de Groupes politiques

Mr Frank SCHWABE

SOCIALISTS, DEMOCRATS AND GREENS GROUP / *GROUPE DES SOCIALISTES, DEMOCRATES ET VERTS*

Mr Pablo HISPÁN

GROUP OF THE EUROPEAN PEOPLE'S PARTY / *GROUPE DU PARTI POPULAIRE EUROPEEN*

Ms Elisabetta GARDINI

EUROPEAN CONSERVATIVES, PATRIOTS & AFFILIATES / *CONSERVATEURS EUROPEENS, PATRIOTES & AFFILIES*

Mr Iulian BULAI

ALLIANCE OF LIBERALS AND DEMOCRATS FOR EUROPE / *ALLIANCE DES DEMOCRATES ET DES LIBERAUX POUR L'EUROPE*

Mr George LOUCAIDES

GROUP OF THE UNIFIED EUROPEAN LEFT / *GROUPE POUR LA GAUCHE UNITAIRE EUROPEENNE*

General Rapporteur on Democracy / Rapporteur Général sur la démocratie

Mr George PAPANDREOU

Chairpersons of Committees / Président·es de commissions

Mr Bertrand BOUYX

Committee on Political Affairs and Democracy / *Commission des questions politiques et de la démocratie*

Lord Richard KEEN

Committee on Legal Affairs and Human Rights / *Commission des questions juridiques et des droits de l'homme*

Ms Saskia KLUIT

Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development / *Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable*

Mr Oleksii GONCHARENKO

Committee on Migration, Refugees and Displaced Persons / *Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées*



Mr Mehmet AKALIN, 1st VP

Committee on Culture, Science, Education and Media / *Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias*

Ms Catia POLIDORI

Committee on Equality and Non-Discrimination / *Commission sur l'égalité et la non-discrimination*

Ms Zanda KALNIŅA-LUKAŠEVICA

Committee on the Honouring of Obligations and Commitments by member states of the Council of Europe / *Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe*

Mr Constantinos EFSTATHIOU

Committee on Rules, Ethics and Immunities / *Commission du Règlement, de l'éthique et des immunités*

Ms Petra BAYR

Committee on the Election of Judges to the European Court of Human Rights / *Commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme*

Youth Rapporteurs / Rapporteur·es pour la jeunesse

Mr Max LUCKS

Ms Saara-Sofia SIRÉN

Ms Aurora FLORIDIA

Ms Arusyak JULHAKYAN

Ms Yevheniia KRAVCHUK

Ms Aysu BANKOĞLU

Ms Naomi CACHIA

Ms Sona GHAZARYAN

General Rapporteurs / Rapporteurs généraux et rapporteures générales

Ms Béatrice FRESKO-ROLFO

Rights of lesbian, gay, bisexual, transgender, intersex (LGBTI) people / Droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI)

Mr Francesco VERDUCCI

Combating racism and intolerance / Contre le racisme et l'intolérance

Mr Georgios STAMATIS

Roma and Travellers / Roms et Gens du Voyage

Ms Mia KARAMEHIĆ – ABAZOVIĆ

Science and technology impact assessment / Evaluation de l'impact de la science et de la technologie

Ms Valentina GRIPPO

Media freedom and safety of journalists / Liberté des médias et la sécurité des journalistes

Mr Mogens JENSEN

Governance and Ethics in Sport / Gouvernance et l'éthique dans le sport



Ms Gala VELDHOEN
Abolition of the death penalty / Abolition de la peine de mort

Mr Emanuelis ZINGERIS
Situation of human rights defenders and whistleblowers / Situation des défenseurs des droits de l'homme et des lanceurs d'alerte

Ms Azadeh ROJHAN
Political prisoners / Prisonniers politiques

Mr Christophe BRICO
Budget and intergovernmental programs / Budget et le programme intergouvernemental

Mr Sergiy VLASENKO
Anti-Corruption and Ethical Standards / Normes éthiques et lutte contre la corruption

Ms Yuliia OVCHYNNYKOVA
Local and regional authorities / Pouvoirs locaux et régionaux

Ms Elena BONETTI
Participation of children / Participation des enfants

Mr George PAPANDREOU
Democracy / Démocratie

Mr Ryszard PETRU
For a Democratic Belarus / Pour un Bélarus démocratique

Mr Eerik-Niiles KROSS
Russian Democratic Forces / Forces démocratiques russes

Committee on Political Affairs and Democracy / Commission des questions politiques et de la démocratie

Ms Sena Nur ÇELİK KANAT

Mr Marko PAVIĆ

Mr Namık TAN

Ms Yelyzaveta YASKO

Committee on Legal Affairs and Human Rights / Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Mr Damien COTTIER

Mr Antonio GUTIÉRREZ LIMONES

Mr Vladimir VARDANYAN

Ms Zeynep YILDIZ

Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development / Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Mr Armen GEVORGYAN

Ms Maria-Gabriela HORGA

Ms Danuta JAZŁOWIECKA

Ms Valérie PILLER CARRARD



Cette initiative est une contribution au
Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe

Committee on Migration, Refugees and Displaced Persons / Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

Mr Emmanuel FERNANDES

Mr Paul GALLES

Ms Kate OSAMOR

Mr Ionuț-Marian STROE

Committee on Culture, Science, Education and Media / Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

Mr Andries GRYFFROY

Ms Luz MARTINEZ SEIJO

Ms Marijana PULJAK

Committee on Equality and Non-Discrimination / Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Ms Andrea EDER-GITSCHTHALER

Ms Wanda NOWICKA

Ms Hripsime GRIGORYAN

Ms Mariia MEZENTSEVA-FEDORENKO

Committee on the Honouring of Obligations and Commitments by member states of the Council of Europe (Monitoring Committee) / Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (commission de suivi)

Mr Didier MARIE

Ms Sabina ĆUDIĆ

Ms Zita GURMAI

Ms Albana VOKSHI

Committee on Rules, Ethics and Immunities / Commission du Règlement, de l'éthique et des immunités

Ms Sevilay ÇELENK

Mr Yunus EMRE

Ms Victoria TIBLOM

PACE Members

Mr/M. Luis Manuel MIRANDA

Mr/M. Ion Groza

Delegation Secretaries

Mr/M. Rubin RUBINYAN

Ms/Mme Ana CEZÓN

Ms/Mme Panagiota MICHA

Ms/Mme Audur ÖRLYGSDÓTTIR, Delegation Secretary, Iceland/Islande

Mr/M. Tautvydas KRILAVIČIUS, Delegation Secretary, Lithuania / Secrétaire de délégation, Lituanie



Participants

Ms/Mme Veronika BILKOVA, Venice Commission

Ms/Mme Angelica CARAMAN, President of the Central Electoral Commission of the Republic of Moldova / Présidente de la commission électorale centrale de la République de Moldova

Mr/M. Chris Said, Chairperson of the ad hoc committee for the observation of the parliamentary elections in the Republic of Moldova (28 September 2025) and member of the Parliamentary Alliance for Free and Fair Elections / Président de la commission ad hoc pour l'observation des élections parlementaires en République de Moldova (28 septembre 2025) et membre de l'Alliance parlementaire pour des élections libres et équitables

Mr/M. Martin Kuijer, Vice-President of the Venice Commission of the Council of Europe, member in respect of the Netherlands / Vice-Président de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe, membre au titre des Pays-Bas

Ms/Mme Delphine Freymann, Deputy Secretary of the Commission, Venice Commission / Secrétaire adjointe de la Commission, Commission de Venise

Mr/M. Sigurður Helgi Pálmason, Representative of the Parliament of Iceland / Représentant du Parlement d'Islande

Council of Europe / Conseil de l'Europe

Ms/Mme Despina CHATZIVASSILIOU, Secretary General of the Parliamentary Assembly / Secrétaire Générale de l'Assemblée Parlementaire

Ms/Mme Isild HEURTIN, Head of Secretariat, Bureau of the Assembly / Cheffe de Secrétariat, Bureau de l'Assemblée

Ms/Mme Francesca ARBOGAST, Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée Parlementaire

Mr/M. Gaël MARTIN-MICALLEF, Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée Parlementaire

Ms/Mme Denise O'HARA, Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée Parlementaire



Cette initiative est une contribution au

Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe